




Force Ouvrière

SECTION FINANCES PUBLIQUES DE PARIS

Le syndicat qui reste un syndicat

 RGF 94 rue Réaumur 75002 Paris
 site web : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/075/>
<http://www.fo-dgfip.fr/>

 01.55.80.66. 43
 Fax 01.55.80.66.49

Courriel : fo.dr75@dgfip.finances.gouv.fr

09/11/2020.

CHSCTi de Paris : déclaration n° 77 du 09/11/2020.

Comité d'hygiène, sécurité et des conditions de travail du ministère des finances de Paris,

Monsieur le Président,

FO FINANCES est aux côtés, chaque jour, des fonctionnaires qui défendent notre sécurité, notre santé, nos droits et libertés au prix de leur santé ou même de leur vie, et leur rend hommage.

L'administration est depuis plusieurs mois confrontée à la gestion de cette crise sans précédent. L'investissement de la fonction publique hospitalière est connu, mais celui des agents des finances publiques via le soutien aux entreprises mérite aussi d'être reconnu, d'autant que la plupart des agents Dgfip se rendent sur leur lieu de travail et que les précautions n'assurent pas une protection totale. Les agents de la Douane aussi ont une mission de soutien à l'activité, notamment à l'export.

Les services publics ont fait face à un tumulte qu'ils n'avaient plus connu depuis les guerres et ils se sont adaptés, souvent de façon très remarquable, pour maintenir effectivement leur continuité. La fonction publique, loin d'empêcher la réactivité et l'efficacité, s'en est au contraire montrée la garante la plus solide - grâce, sans doute, à ce qu'on appelle l'esprit de service public, que l'on attache à juste titre au modèle de carrière. Ce modèle justifie donc son existence, et la fonction publique ne doit pas servir de laboratoire pour des réorganisations aventureuses qui n'améliorent pas les conditions de travail et parfois même contreviennent à la proximité attendue par l'usager. Cela s'est vu d'ailleurs avec la tarification des hôpitaux à l'acte, dont les effets pervers sont apparus.

C'est au regard de ces deux objectifs précités (conditions de travail et proximité à l'usager) que devraient s'apprécier les réorganisations de réseaux. En quoi la délocalisation de services d'enregistrement ou de publicité foncière répond-elle aux demandes de proximité de la France suburbaine manifestées durant plus d'un an ? La question est posée.

1 - Approbation des procès-verbaux des 9 et 23 juillet, du 9 septembre et du 20 octobre 2020.

2 - Toutes directions : information sur la situation épidémique de covid 19

S'agissant de la situation épidémique de virus, ce n'est pas à une épidémie mais à plusieurs que les autorités sont confrontées, du fait de mutations déjà observables chez des animaux (les visons danois) qu'il faut suivre tout en préparant des traitements pour les populations.

Par ailleurs, le nombre officiel de cas de contaminations quotidiennes est de 10 à 20 fois supérieur à celui qui entraîna en mars la suspension de la plupart des services. Or, il n'est plus prévu de se focaliser sur des missions prioritaires.

Les modalités de prise en compte par l'administration de la prévention du virus posent question localement, puisque souvent, le télé-travail n'est souvent pratiqué qu'à 3 jours ou moins de 3 jours par semaine.

3 - Toutes directions : point d'actualité relatif au télétravail sous convention et au télétravail temporaire.

S'agissant du télé-travail, présenté dans la circulaire du 29/09/2020 comme devant être la règle avec une limitation au maximum du temps de présence, il se heurte au manque de matériel disponible, au manque de moyens disponibles pour adapter les postes existants, et à la limite du nombre de jours de télé-travail accordés.

C'est ainsi que le 02/11/2020, il n'y avait que 512 télétravailleurs (incluant les agents nomades, vérificateurs, huissiers, enquêteurs), ce qui paraît peu pour un effectif d'un peu moins de 5 000 agents.

Il semble en tout cas qu'il ne faille plus acheter d'unité centrale fixe, d'autant que les petits ordinateurs carrés sont peu appréciés car plutôt lents.

Ainsi, le nombre de télé-travailleurs plafonnera tant que le matériel manquera. Et il paraîtrait normal que l'employeur participe aux frais de connexion, et qu'il permette un travail plus efficace avec de grands écrans comme au travail.

Pour l'ensemble des agents en tout cas, l'administration devrait réduire le temps de travail d'1 h pour faciliter l'usage des transports aux horaires moins fréquentés, au lieu de faire porter sur les agents toute la responsabilité et le poids de sa propre sécurité.

5 - Drfip. Point sur les fusions de 2021.

S'agissant du point sur les fusions de 2021, l'administration indique que le décret n°2019-1441 du 23 décembre 2019 réserve aux comités techniques la consultation pour l'ensemble des questions afférentes aux projets d'aménagement importants modifiant les conditions de santé et de sécurité et les conditions de travail, lorsqu'ils s'intègrent dans le cadre d'un projet de réorganisation de service. Le comité technique est donc supposé appréhender parfaitement les impacts des réorganisations sur les conditions de travail alors que telle n'est pas sa pratique pour toutes les autres questions.

Or, quel plus grand trouble peut-on apporter aux agents que de fermer leur site, fusionner leur service, ou leur attribuer de nouvelles tâches à l'occasion des fusions ?

FO FINANCES Chsct ne voit pas l'utilité d'anticiper ainsi l'attraction des compétences du Chsct prévue au profit des comités sociaux d'administration et de se priver de l'expérience des Chsct. Le fait d'avoir deux approches des réorganisations constituait un enrichissement du débat, ce qui n'est pas inhabituel dans un pays disposant de deux chambres parlementaires.

Elle demeure donc défavorable au dessaisissement du Chsct.

6 - Drfip : déménagement de la trésorerie des Chs et de la trésorerie des Epl.

S'agissant des déménagements, l'administration entreprend la dés-implantation de ses services de plusieurs sites.

FO FINANCES espère que les souhaits des agents changeant de site seront pris en compte au maximum. Un point positif est que les dossiers de présentation comprennent la durée de déplacement des agents entre le domicile et le travail.

7 - Toutes directions : point budgétaire.

/

8 - Douane : point immobilier concernant le CISD et l'annexe de Bloissy St-Léger

S'agissant du déménagement du CISD de Sarcelles à Garges les Gonesses, **FO FINANCES** espère que les petits travaux, création de sanitaires et fourniture de nouveaux mobilier seront réalisés.

Rénover et valoriser le site va dans le bon sens, mais il faudra éviter de densifier à outrance.

9 - Questions diverses

Je vous remercie de votre attention.

1 - Approbation des procès-verbaux des 9 et 23 juillet, du 9 septembre et du 20 octobre 2020.

2 - Toutes directions : information sur la situation épidémique de covid 19

3 - Toutes directions : point d'actualité relatif au télétravail sous convention et au télétravail temporaire.

5 - Drfip. Point sur les fusions de 2021.

6 - Drfip : déménagement de la trésorerie des Chs et de la trésorerie des Epl.

7 - Toutes directions : point budgétaire.

8 - Douane : point immobilier concernant le CISD et l'annexe de Boissy St-L2ger

9 - Questions diverses